

## Extrait d'acte de naissance

### Calculer ses droits à l'aide juridictionnelle

Téléservice

Mis à jour le 13 mai 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Permet de calculer ses droits à l'aide juridictionnelle en fonction de ses revenus.

- <http://www.justice.fr/simulateurs/aide> - Ministère chargé de la justice



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)